

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### AVENANT N°3 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX. AUTORISATION

#### Séance du 9 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le neuf février à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

#### Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Guillot

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Fize à Mme Martin  
Mme Berbis à Mme Canouet  
M Hélaudais à Mme Courrèges

Secrétaire de séance : M Claude Joussaume.

La séance est ouverte,

Délibération du : 9 février 2022  
Rendue exécutoire le : 11 février 2022  
Publiée le : 11 février 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

# Délibération du conseil municipal

Séance du 9 février 2022

## AVENANT N°3 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX. AUTORISATION

**M Claude Joussaume, Adjoint au Maire délégué Valorisation et entretien des équipements et services techniques, présente le rapport suivant.**

Par délibération n° DG19\_024 en date du 10 avril 2019, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles.

Ce marché, attribué à la Société COFELY, a débuté le 1<sup>er</sup> août 2019.

L'objet du présent avenant consiste en la mise au point de certains éléments de ce marché avec le prestataire, à savoir :

1. Redéfinir les nouvelles cibles de consommations (NB) à compter de l'année 2022 suite aux écarts de consommations sur 2021,
2. Suspendre les prestations P2 et P3 des Tribunes de Gajac (3.26) du fait des travaux de rénovation en cours,
3. Ajouter des équipements sur différents sites :
  - Ecole maternelle Montaigne (3.07),
  - EHPAD Simone de Beauvoir (3.53),
4. Supprimer des équipements :
  - Ecole Maternelle Village Expo (3.11),
5. Modification du taux de TVA sur la Maison Lucq (2.12) et la Maison Laurent (2.32).

Le présent avenant prendra effet :

- A compter du 20 décembre 2021 pour :
  - les Tribunes de Gajac (3.26)
- À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour :
  - la Maison Lucq (2.12)
  - la Maison Laurent (2.32)
  - l'école maternelle Village expo (3.11)
  - les nouvelles cibles de consommations (NB)
- À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour :
  - l'EHPAD Simone de Beauvoir (3.53)
- A compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 :
  - l'école maternelle Montaigne pour le P2 (3.07)
- A compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 :
  - l'école maternelle Montaigne pour le P3 (3.07)

Ces modifications entraînent une baisse du prix du marché comme suit :

MONTANT HT DU MARCHÉ AVANT AVENANT 3	MONTANT HT DE L'AVENANT 3	MONTANT HT DU MARCHÉ APRES AVENANT 3
813 336,31 € /an	-4 654,89 € /an	808 681,42 € /an

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,**

**Accepte** que Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, signe l'avenant n° 3 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux avec la Société ENGIE COFELY aux conditions ci-dessus énoncées.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles  
le 9 février 2022  
pour expédition conforme  
Le maire,



  
Stéphane Delpeyrat

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



*Place de l'Hôtel de Ville*  
CS60022  
33167 SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

MARCHÉ n° 2019AO13

**Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments  
communaux de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles**

---

**AVENANT N°3**

## PREAMBULE

Le marché d'exploitation de chauffage des installations conclu entre la Ville de Saint-Médard-en-Jalles et la société **ENGIE COFELY**, pour une durée de 5 ans avec effet au 1<sup>er</sup> août 2019 comporte les dispositions financières suivantes :

### Volet Exploitation

Prestations	P1 (€ HT/an)	P2 (€ HT/an)	P3 (€ HT/an)	Total P1+P2+P3 (€ HT/an)
Liste 1			7 546,00 €	7 546,00 €
Liste 2		168 065,20 €	45 572,00 €	213 637,20 €
Liste 3	288 481,84 €	184 354,80 €	111 398,60 €	584 235,24 €
<b>Total listes 1 + 2 + 3</b>	<b>288 481,84 €</b>	<b>352 420,00 €</b>	<b>164 516,60 €</b>	<b>805 418,44 €</b>

### Volet Travaux

Prestations	Travaux (€ HT)
Liste 1	
Liste 2	1 687,50 €
Liste 3	145 394,22 €
<b>Total Travaux</b>	<b>147 081,72 €</b>

(prix en valeur marché de base)

Des avenants n°1 et 2 au marché de base ont été signés :

Prestations	P1 (€ HT/an)	P2 (€ HT/an)	P3 (€ HT/an)	Total P1+P2+P3 (€ HT/an)
Liste 1	- €	- €	7 546,00 €	7 546,00 €
Liste 1 avt 2			-30,00 €	-30,00 €
<b>Sous-total Liste 1</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>7 516,00 €</b>	<b>7 516,00 €</b>
Liste 2		168 065,20 €	45 572,00 €	213 637,20 €
Liste 2 avt 1		-166,80 €	-17,00 €	-183,80 €
Liste 2 avt 2		-578,90 €	623,40 €	44,50 €
<b>Sous-total Liste 2</b>	<b>- €</b>	<b>167 319,50 €</b>	<b>46 178,40 €</b>	<b>213 497,90 €</b>
Liste 3	288 481,84 €	184 354,80 €	111 398,60 €	584 235,24 €
Liste 3 avt 1	- €	5 640,70 €	436,75 €	6 117,45 €
Liste 3 avt 2	905,92 €	1 545,40 €	-510,60 €	1 940,72 €
<b>Sous-total Liste 3</b>	<b>289 387,76 €</b>	<b>191 549,90 €</b>	<b>111 384,75 €</b>	<b>592 322,41 €</b>
<b>Total listes 1 + 2 + 3</b>	<b>289 387,76 €</b>	<b>358 869,40 €</b>	<b>165 079,15 €</b>	<b>813 336,31 €</b>

Incidence : 0,98%

### Volet Travaux

Prestations	Travaux (€ HT)
Liste 1	
Liste 2	1 687,50 €
Liste 3	145 394,22 €
<b>Total Travaux</b>	<b>147 081,72 €</b>

(prix en valeur marché de base)

## SOMMAIRE

### DÉSIGNATION DES PARTIES CONTRACTANTES

### ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

### ARTICLE 2 - DATE D'EFFET

### ARTICLE 3 - MODIFICATION DU MARCHÉ

### ARTICLE 4 – PARAMÈTRE LIÉ À L'INTÉRESSEMENT

### ARTICLE 5 – DESCRIPTION DES MATÉRIELS OBJET DE L'AVENANT

### ARTICLE 6 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

### ARTICLE 7 - CLAUSES DIVERSES

**DESIGNATION DES PARTIES CONTRACTANTES**

Entre les soussignés,

**VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES**

Place de l'Hôtel de Ville – CS60022 – 33167 SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

Représenté par Monsieur le Maire DELPEYRAT Stéphane,

ci-après désigné "**LA VILLE**",

**D'UNE PART,**

et la société **ENGIE COFELY**

au capital de 698 555 072 Euros

dont le siège social est à

**1 place Samuel Champlain, Faubourg de l'Arche  
92930 PARIS LA DÉFENSE CEDEX**

inscrite au registre des commerces de  
sous le numéro

**NANTERRE  
B 552 046 955**

et l'Agence sis **4 route de Bassens – CS 99003 – 33306 LORMONT CEDEX**

représentée par Monsieur François GERARD, Directeur de l'Agence Garonne

ci-après désigné "**L'EXPLOITANT**"

**D'AUTRE PART,**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.**

## **ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet :

1. Redéfinir les NB à compter de l'année 2022 suite aux écarts de consommations sur 2021,
2. Suspendre les prestations P2 et P3 des Tribunes de Gajac (3.26) du fait des travaux de rénovation en cours,
3. Ajouter des équipements sur différents sites :
  - Ecole maternelle Montaigne (3.07)
  - EHPAD Simone de Beauvoir (3.53),
4. Supprimer des équipements :
  - Ecole Maternelle Village Expo (3.11)
5. Modification du taux de TVA sur la Maison Lucq (2.12) et la Maison Laurent (2.32).

## **ARTICLE 2 - DATE D'EFFET**

Le présent avenant prendra effet à compter du :

	P1	P2	P3
Maison Lucq (2.12)	01/01/2022		
Maison Laurent (2.32)	01/01/2022		
Ecole Maternelle Montaigne (3.07)		01/04/2022	01/04/2023
Les Tribunes de Gajac (3.26)	20/12/2021		
EHPAD Simone de Beauvoir (3.53)		01/10/2022	01/10/2022
Ecole Maternelle Village Expo (3.11)		01/01/2022	01/01/2022
Nouvelles cibles de consommations (NB)	01/01/2022		

## **ARTICLE 3 - MODIFICATION DU MARCHÉ**

Le présent avenant modifie l'annexe 2 (bordereau de prix) et l'annexe 3 (plans prévisionnels de renouvellement) de l'acte d'engagement.



#### **ARTICLE 4 – PARAMÈTRE LIÉ À L'INTÉRESSEMENT**

Suite aux consommations observées sur l'année 2021, et en application de l'article 2.2.5.3 du CCP, il est retenu les nouvelles cibles de consommation suivante :

	Site	NB 2021 (kWh)	NB 2022 (kWh)
3.2	Groupe scolaire Cérillan - bâtiment de direction	24 300,00	17 000,00
3.22	Salle polyvalente Léo Lagrange	16 200,00	12 000,00
3.27	Vestiaires Tennis Couvert	45 800,00	40 000,00
3.31	CLSH Annexe maternelle Montaigne	43 200,00	30 000,00
3.41	Répar'en Jalles (Ancienne Poste Georges Brassens)	5 000,00	2 500,00
3.42	Pôle municipal Simone Veil (part chaufferie Gaz)	10 500,00	2 000,00
3.47	Police Municipale	52 200,00	48 000,00
3.55	Archives Services Techniques	28 100,00	25 000,00

#### **ARTICLE 5 – DESCRIPTION DES MATÉRIELS OBJET DE L'AVENANT**

▪ Ecole Maternelle Montaigne (3.07) – nouvel équipement :

- 1 adoucisseur process cuisine (marque inconnue sera posé début 2022)

▪ Tribunes de Gajac (3.26) – équipements supprimés :

- 1 chaudière WEISHAUP TWC-GB 100-A – 115,9 kW
- 1 pompe de recyclage GRUNDOFS MAGNA GE032-100 180
- 1 collecteur
- 1 Circuit régulé :
  - o 1 Vanne 3 voies SIEMENS + servomoteur SQS 65
  - o 1 Pompe WILO Statos 30/1-10
- 1 Production ECS :
  - o 1 Pompe WILO Stratos 30/1/-8
  - o 1 Production ECS ACV JUMBO 800 - 675 litres (avec épingle primaire)
  - o 1 Ballon récupération solaire
  - o Ens Panneaux solaires
  - o 1 Vanne 3 voies SIEMENS MWG 461 B 25-8 + servomoteur (mitigeur)
  - o 1 Pompe de bouclage GRUNDFOS UP 20-45 N
  - o Ens Vannes d'équilibrage
  - o 1 Vase d'expansion sanitaire Aquasystem
  - o 1 Pompe de charge solaire GRUNDFOS SOLAR
  - o 1 Compteur ITRON CYBLE
  - o 1 Clapet EA
  - o 1 Traitement au chlore (Ferrocid 5280-S) + pompe doseuses AQUA HC201
  - o 1 Compteur de chaleur DIEHL Ballon ECS (mesureur DN 25 + intégrateur 775)
  - o 1 Compteur de chaleur DIEHL Départ ECS (mesureur DN 25 + intégrateur 775)
- 1 Armoire électrique de commande
- 1 Régulation TREND IQView 4 + IQExcite 96 + 4UI/4AO
- 1 Disconnecteur hydraulique SOCLA BA + filtre avec robinet de rinçage

- 1 Vase d'expansion RELFEX 50 litres
- Ens Distribution de chauffage et ECS
- Ens Radiateurs acier

▪ EHPAD Simone de Beauvoir (3.53) - équipements ajoutés suite aux travaux de mise en conformité :

- 2 électrovannes gaz,
- Détection gaz centrale OLDHAM MX43
- Capteurs

▪ Ecole Maternelle Village Expo (3.11) – équipements supprimés :

- 1 climatiseur dans le dortoir

## ARTICLE 6 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

### Au titre des prestations P1

	NB	prix K	NB x K	
Groupe scolaire Bât. Direction (3.02)	Marché de base	24,30 MWh	54,10 €	
	Avenant 2		36,20 €	
	Avenant 3	-7,30 MWh	36,20 €	-264,26 €
	Marché + Avenant 3	17,00 MWh	36,20 €	615,40 €
Salle polyvalente Léo Lagrange (3.22)	Marché de base	16,20 MWh	62,55 €	
	Avenant 2		36,20 €	
	Avenant 3	-4,20 MWh	36,20 €	-152,04 €
	Marché + Avenant 3	12,00 MWh	36,20 €	434,40 €
Vestiaires Tennis (3.27)	Marché de base	45,80 MWh	45,16 €	
	Avenant 2		36,20 €	
	Avenant 3	-5,80 MWh	36,20 €	-209,96 €
	Marché + Avenant 3	40,00 MWh	36,20 €	1 448,00 €
ALSH Annexe maternelle Montaigne (3.31)	Marché de base	43,20 MWh	50,42 €	
	Avenant 2		36,20 €	
	Avenant 3	-13,20 MWh	36,20 €	-477,84 €
	Marché + Avenant 3	30,00 MWh	36,20 €	1 086,00 €
Répar'en Jalles (3.41)	Marché de base	5,00 MWh	78,40 €	
	Avenant 2		36,20 €	
	Avenant 3	-2,50 MWh	36,20 €	-90,50 €
	Marché + Avenant 3	2,50 MWh	36,20 €	90,50 €
Pôle Simone Veil (3.42) (Gaz)	Marché de base	10,50 MWh		
	Avenant 2		36,20 €	
	Avenant 3	-8,50 MWh	36,20 €	-307,70 €
	Marché + Avenant 3	2,00 MWh	36,20 €	72,40 €
Police Municipale (3.47)	Marché de base	52,20 MWh	44,80 €	
	Avenant 2		36,20 €	
	Avenant 3	-4,20 MWh	36,20 €	-152,04 €
	Marché + Avenant 3	48,00 MWh	36,20 €	1 737,60 €
Archives Services Techniques (3.55)	Marché de base	28,10 MWh	55,88 €	
	Avenant 2		36,20 €	
	Avenant 3	-3,10 MWh	36,20 €	-112,22 €
	Marché + Avenant 3	25,00 MWh	36,20 €	905,00 €
<b>TOTAL AVENANT 3</b>			<b>-1 766,56 €</b>	

Pendant la phase de travaux sur les Tribunes de Gajac (3.26), le compteur gaz est fermé (il n'y aura pas de consommations). La part abonnement sera facturée conformément aux clauses contractuelles.

### Au titre des prestations P2

Les modalités de facturation de la redevance P2 restent inchangées. Le montant pour la prestation P2 sera facturé sur cette période au prorata temporis.

		P2.1 - Chauffage	P2.2 - Emetteurs	P2.3 - Aérothermes, CTA et VMC	P2.4 - Prod ECS	P2.5 - Traitement d'eau et distribution ECS	P2.6 - Surveillance Legionelles	P2.7 - Climatisation	P2.8 - Hottes cuisines	P2.9 - Chaudière murale	P2.10 - Adoucisseur cuisine	P2.11 - Groupe électrogène	P2.12 - Station récupération eau	P2.13 - Nettoyage plâtrerie	TOTAL P2
Ecole Maternelle Montaigne (3.07)	Marché de base	1 957,60 €	- €	696,50 €	785,90 €	- €	187,20 €		98,20 €	- €	- €	- €	- €	- €	3 725,40 €
	Avenant 3										328,40 €				328,40 €
Ecole Maternelle Village Expo (3.11)	Marché + Avenant 3	1 957,60 €	- €	696,50 €	785,90 €	- €	187,20 €	- €	98,20 €	- €	328,40 €	- €	- €	- €	4 053,80 €
	Marché de base	1 817,90 €	- €	591,40 €	158,10 €	- €	187,20 €	363,60 €	98,20 €	- €	- €	- €	- €	- €	3 216,40 €
Tribunes de Gajac (3.26)	Marché + Avenant 3	1 817,90 €	- €	591,40 €	158,10 €	- €	187,20 €	-181,80 €	98,20 €	- €	- €	- €	- €	- €	3 034,50 €
	Marché de base	1 049,00 €	- €	- €	1 144,40 €	570,70 €	187,20 €	181,80 €	177,40 €	- €	- €	- €	- €	- €	3 128,70 €
EHPAD Simone de Beauvoir (3.53)	Marché + Avenant 3	-1 049,00 €	- €	- €	-1 144,40 €	-570,70 €	-187,20 €	- €	-177,40 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Marché de base	3 520,50 €	- €	3 836,90 €	1 270,00 €	473,10 €	187,20 €	1 671,40 €	335,80 €	- €	- €	2 086,90 €	- €	- €	13 381,80 €
TOTAL AVENANT 3	Avenant 1							2 256,00 €							2 256,00 €
	Marché + Avenant 3	4 012,47 €	- €	3 836,90 €	1 270,00 €	473,10 €	187,20 €	3 927,40 €	335,80 €	- €	- €	2 086,90 €	- €	- €	16 129,77 €
															-2 490,13 €

Valeur Marché de Base

### Au titre des prestations P3

Les modalités de facturation de la redevance P3 restent inchangées. Le montant pour la prestation P3 sera facturé sur cette période au prorata temporis.

P3 : Règlement des prestations de garantie totale : il s'effectue pour chaque exercice annuel à prix global.

		P3.1 - Chauffage	P3.2 - Emetteurs	P3.3 - Aérothermes, CTA et VMC	P3.4 - Prod ECS	P3.5 - Traitement d'eau et distribution ECS	P3.6 - Climatisation	P3.7 - Hottes cuisines	P3.8 - Chaudière murale	P3.9 - Adoucisseur cuisine	P3.10 - Groupe électrogène	P3.11 - Station récupération eau	TOTAL P3
Ecole Maternelle Montaigne (3.07)	Marché de base	3 951,60 €	99,00 €	15,00 €	659,80 €	- €	- €	9,00 €	- €	- €	- €	- €	4 734,40 €
	Avenant 3									16,62 €			16,62 €
Ecole Maternelle Village Expo (3.11)	Marché + Avenant 3	3 951,60 €	99,00 €	15,00 €	659,80 €	- €	- €	9,00 €	- €	16,62 €	- €	- €	4 751,02 €
	Marché de base	1 051,80 €	74,00 €	16,00 €	41,00 €	- €	24,00 €	9,00 €	- €	- €	- €	- €	1 215,80 €
Tribunes de Gajac (3.26)	Marché + Avenant 3	1 051,80 €	74,00 €	16,00 €	41,00 €	- €	12,00 €	9,00 €	- €	- €	- €	- €	1 203,80 €
	Marché de base	229,00 €	25,00 €	- €	133,00 €	13,00 €	- €	9,00 €	- €	- €	- €	- €	409,00 €
EHPAD Simone de Beauvoir (3.53)	Marché + Avenant 3	-229,00 €	-25,00 €	- €	-133,00 €	-13,00 €	- €	-9,00 €	- €	- €	- €	- €	-409,00 €
	Marché de base	682,00 €	25,00 €	548,00 €	74,00 €	101,00 €	949,60 €	9,00 €	- €	- €	314,00 €	- €	2 702,60 €
TOTAL AVENANT 3	Avenant 1						200,00 €						200,00 €
	Marché + Avenant 3	6,18 €											6,18 €
		688,18 €	25,00 €	548,00 €	74,00 €	101,00 €	1 149,60 €	9,00 €	- €	- €	314,00 €	- €	2 908,78 €
													-398,20 €

Valeur Marché de Base

### Au titre de la TVA

Sur les sites Maison Lucq (2.12) et Maison Laurent (7 avenue du Général de Gaulle - 2.32) le taux de TVA à appliquer est un taux à 10% du fait que ce sont des logements.

## Synthèse de l'ensemble des prestations pour l'ensemble des sites :

### Volet Exploitation

Prestations	P1 (€ HT/an)	P2 (€ HT/an)	P3 (€ HT/an)	Total P1+P2+P3 (€ HT/an)
Liste 1	- €	- €	7 546,00 €	7 546,00 €
Liste 1 avt 2			-30,00 €	-30,00 €
<b>Sous-total Liste 1</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>7 516,00 €</b>	<b>7 516,00 €</b>
Liste 2		168 065,20 €	45 572,00 €	213 637,20 €
Liste 2 avt 1		-166,80 €	-17,00 €	-183,80 €
Liste 2 avt 2		-578,90 €	623,40 €	44,50 €
<b>Sous-total Liste 2</b>	<b>- €</b>	<b>167 319,50 €</b>	<b>46 178,40 €</b>	<b>213 497,90 €</b>
Liste 3	288 481,84 €	184 354,80 €	111 398,60 €	584 235,24 €
Liste 3 avt 1	- €	5 649,70 €	496,75 €	6 146,45 €
Liste 3 avt 2	905,92 €	1 545,40 €	-510,60 €	1 940,72 €
Liste 3 avt 3	-1 766,56 €	-2 490,13 €	-398,20 €	-4 654,89 €
<b>Sous-total Liste 3</b>	<b>287 621,20 €</b>	<b>189 059,77 €</b>	<b>110 986,55 €</b>	<b>587 667,52 €</b>
<b>Total listes 1 + 2 + 3</b>	<b>287 621,20 €</b>	<b>356 379,27 €</b>	<b>164 680,95 €</b>	<b>808 681,42 €</b>

Incidence : 0,41%

### Volet Travaux

Prestations	Travaux (€ HT)
Liste 1	
Liste 2	1 687,50 €
Liste 3	145 394,22 €
<b>Total Travaux</b>	<b>147 081,72 €</b>

Valeur Marché de Base

## ARTICLE 7 - CLAUSES DIVERSES

Il n'est rien changé aux clauses du contrat initial et des avenants qui précèdent qui deviennent applicables en tout ce qui n'est pas contraire aux stipulations qui précèdent.

Stéphane Delpayrat  
Maire,



La Ville de Saint-Médard-en-Jalles

Fait à SAINT-MÉDARD-EN-JALLES, le 09/04/2022  
(en 2 ex original)

L'Exploitant

**NOTIFICATION de L'avenant**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

# ANNEXES

- Annexe AE 3 – Plans prévisionnels de renouvellement des sites suivants :
  - Ecole maternelle Montaigne (3.07),
  - EHPAD Simone de Beauvoir (3.53).



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_027
Date de la décision :	2022-02-09 00:00:00+01
Objet :	AVENANT N°3 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.15 - Délibérations, décisions
Identifiant unique :	033-213304496-20220209-DG22_027-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220209-DG22_027-DE-1-1_0.xml	text/xml	967
Nom original :		
DG22_027.pdf	application/pdf	2523566
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220209-DG22_027-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2523566

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 février 2022 à 10h27min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 février 2022 à 10h27min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 février 2022 à 10h27min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 février 2022 à 10h27min56s	Reçu par le MI le 2022-02-11